REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize le huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 02/12/2016

Nombre de conseillers

En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 21
Absents : 05
dont représentés : 03

Etaient présents : SIMEON DE BUOCHBERG Pierre, ANGELI Alain ; ROSSINI Jean ; SANTONI Marie-Josée ; MONDOLONI Ange-Marie ; DOMINICI René ; SANTONI François ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette ; RIBES RUSAFA Régine ; CHIODI Sandrine ; ROCCHI Maguy ; OTTOMANI Sébastien ; IACOMETTI Stéphanie ; GRIMALDI Michel ; PAOLI Christian ; OTTOMANI Jean-François ; CARIA Sandra. PIREDDA Albert.

Etaient absents : RUGGERI Aline ; GUIDICELLI Sébastien ; MARTINETTI Jean-Philippe ; ROCCHI André ; VILLARD-ANGELI Dominique.

Etaient représentés : RUGGERI Aline était représentée par RIBES RUSAFA Régine ; ROCCHI André était représenté par PAOLI Christian ; MARTINETTI Jean-Philippe était représenté par ANGELI Alain.

Secrétaire de séance : GRIMALDI Michel

****

N° DEL081216-013

OBJET : DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR TRAVAUX DE RENOVATION ET D'ACCESSIBILITE DU BATIMENT COMMUNAL ABRITANT LA TRESORERIE

- Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 décembre 2015, autorisant le Maire à demander les financements pour le projet de travaux de rénovation et d'accessibilité du bâtiment communal abritant la perception à Migliacciaru ;

- Vu la proposition faite par l'architecte de son avant-projet ;

- Vus les financements obtenus de la Collectivité Territoriale de Corse pour ces travaux ;

- Vu la demande de financement faite au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016 auprès des services de l'Etat ;

- Vu la nécessité de déposer à présent le permis de construire ad 'hoc ;

Le Maire présente en séance le projet de travaux de rénovation et d'accessibilité dudit bâtiment.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

-D'autoriser le Maire à signer le permis de construire pour travaux de rénovation et accessibilité du bâtiment communal abritant la perception à Migliacciaru;

-D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que ci-dessus

Le Maire,

PRUNELLI DI FIUMORBU (Haute corse)